

LES BONS REFLEXES

DANS TOUTES LES SITUATIONS

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.

Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Eleves (P.P.M.S.E).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'Ecole s'occupe d'eaux.

Encombrer les lignes téléphoniques.

Ne téléphonez pas.
Libérez la ligne pour les secours.

Fumer. Eviter toute flamme ou étincelle.

Ni flamme, ni cigarette.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Respecter le signal d'alerte.
Disposer d'un poste de radio à piles.
Ecouter la radio et respecter les consignes.

Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

LE CODE NATIONAL D'ALERTE

C'est un signal émis par une sirène :
Le signal d'alerte
Voici ce que l'on entend : un son montant et descendant émis trois fois durant une minute. Il signifie « Confinez-vous et écoutez la radio ».

Le signal de fin d'alerte
Voici ce que l'on entend : un son continu de 30 secondes. Il signifie « vous pouvez maintenant sortir ». Pour bien connaître le signal, vous pouvez l'écouter en appelant le numéro vert : 0 800.50.73.05 (appel gratuit).

Les numéros d'urgence

Pompiers	18
Samu	15
Appel d'urgence	112
GDF	04.73.91.09.09

Fréquences des radios

France Inter	90.4 ou 90.8 MHz
France Info	105.5 MHz
France Bleu Pays d'Auvergne	102.3 MHz

Information sur les risques majeurs à Auzat-La Combelle

1^{ère} EDITION

JANVIER 2007

Le risque majeur, c'est...

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :

↳ une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, avec de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement,

↳ une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa survenue.

A Auzat-La Combelle

La commune est concernée par :

↳ des risques naturels : inondations, rupture de barrage, mouvements de terrain.

Un droit fondamental des citoyens

Conformément à la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

INONDATIONS

Deux types d'inondation peuvent intervenir sur la commune de Auzat-La Combelle : des crues de type torrentiel et des inondations dues à un ruissellement en secteur urbain. Dans tous les cas, informez-vous des risques encourus. Météo France diffuse auprès des autorités et du grand public des cartes de vigilance et des bulletins de suivi lorsque les niveaux Orange ou Rouge sont atteints. « Le risque inondation sur la commune d'AUZAT - LA COMBELLE est lié aux crues des rivières ALLIER et ALAGNON. Il s'agit d'inondations de plaine dont l'intensité d'aléa est forte.

Historique des principaux événements :

NOVEMBRE 1790	CRUE HISTORIQUE LA PLUS IMPORTANTE
MAI 1856	CRUE MAJEURE DU XIXème SIECLE
SEPTEMBRE 1866	CRUE DE REFERENCE
SEPTEMBRE 1875	CRUE MAJEURE DU XIXème SIECLE
OCTOBRE 1943	CRUE MAJEURE DU XXème SIECLE
DECEMBRE 1973	CRUE DECENNALE
DECEMBRE 2003	CRUE TRENTENALE

La commune est soumise à la réglementation du PSS inondation de l'Allier approuvé par décret du 17 octobre 1969.

Le PSS (Plan de Surface Submersible) est un document instaurant une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptible de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.

Le PSS vaut PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) (voir copie du Plan des Surfaces Submersibles en annexe).

Prévision des crues :

L'Allier bénéficie de la surveillance par le Service de Prévision des Crues basé à la Direction Départementale du Puy-de-Dôme. Ce service a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements de la rivière. Les informations sur les crues sont diffusées par la Préfecture du Puy-de-Dôme ainsi que sur le site internet suivant: <http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/scripts/crues/menu.asp> »

RUPTURE DE BARRAGE

La commune d'AUZAT - LA COMBELLE est soumise au risque de rupture du barrage de NAUSSAC situé en Haute-Loire. L'intensité d'aléa sur la commune est forte.

INONDATIONS

Les risques à Auzat-La Combelle

En cas de crues de type torrentiel

Des pluies abondantes et brutales peuvent provoquer des crues de l'Allier et de l'Alagnon. Dans les zones inondables, le phénomène, aggravé par les ruissellement urbains, peut devenir rapidement catastrophique.

En cas de ruissellement en secteur urbain

Des pluies abondantes et durables peuvent provoquer localement une montée des eaux, aggravée par des phénomènes de pentes ou d'imperméabilisation des terrains.

Une inondation, c'est...

Une submersion due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par de fortes précipitations.

Les mesures prises par la commune

Information préventive de la population. Installation d'un repère de crue sur le pont du Saut-du-Loup.

Informations préventives

Avant

prévoir les gestes essentiels :
- faire une réserve d'eau potable,
- rassembler papiers, argent,
médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation).

Pendant

Fermer les portes, fenêtres, aérations. Couper le gaz et l'électricité. Monter dans les étages. Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux. Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités. Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours. Ne pas aller à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

Après

Ventiler les pièces. Contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité. Chauder dès que possible.

Les gestes qui sauvent

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.

Fermez le gaz et l'électricité.

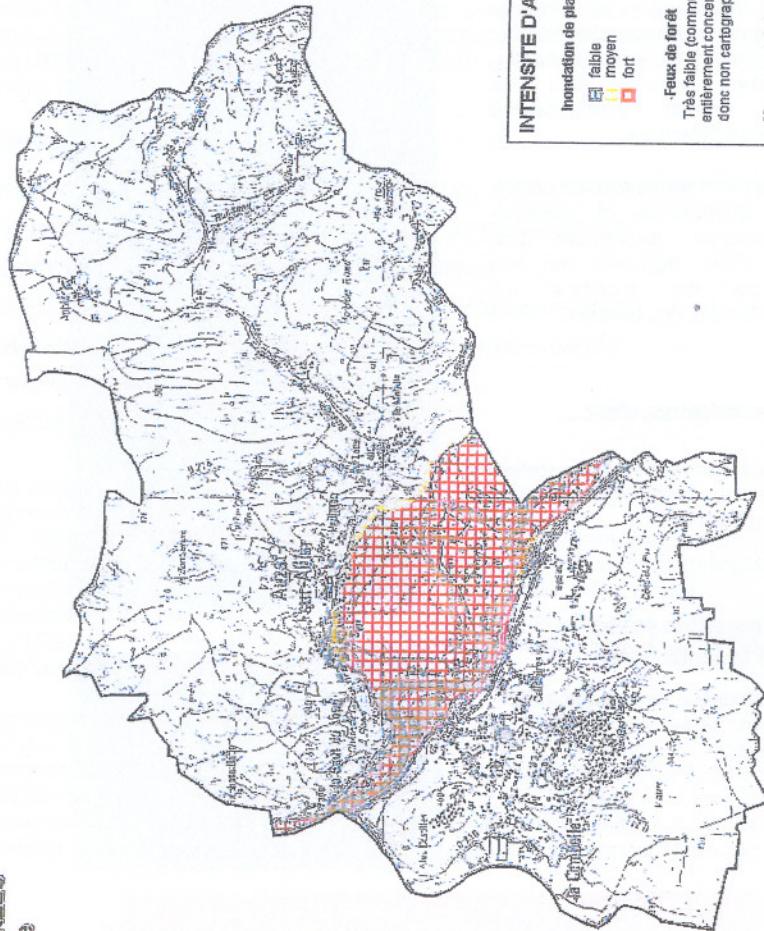
Montez à pied dans les étages.

LES NIVEAUX D'ALERTE

ALERTE ORANGE : prendre des mesures de précaution.

ALERTE ROUGE : danger imminent ; appliquer les consignes d'alerte diffusées.

Une alerte ROUGE est toujours précédée d'une alerte ORANGE.



Échelle : 1 / 25 000e
Rédigée par SFRM (décembre 2005)

INONDATIONS CARTE ALEAS NATURELS AUZAT LA COMBELLE

INTENSITE D'ALEA		
Inondation de plaine		
faible	■	
moyen	■	■
fort	■	■
Fau de forêt		
Très faible (commune entièrement concernée donc non cartographié)		
Mouvement de terrain		
Fort (commune entièrement concernée donc non cartographié)		

FEUX DE FORETS

Aucun document existant n'identifie précisément les zones à risque. Par conséquent, l'ensemble de la commune est concerné par l'aléa feux de forêt, ce dernier ne sera donc pas cartographié.

L'intensité d'aléa feux de forêt, sur la commune d'AUZAT - LA COMBELLE, est très faible.

SURPRIS PAR UN FEU DE FORET, VOUS DEVEZ :

Ouvrir le portail de votre terrain

Pour faciliter l'accès des pompiers

Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

Rentrer dans le bâtiment le plus proche *Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri*

Fermer les volets, portes et fenêtres *Pour éviter de provoquer des appels d'air*

Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...). Arrêter la ventilation

Suivre les instructions des pompiers *Ils connaissent le danger*

Les gestes qui sauvent

Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt

Ouvrez le portail de votre maison

Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur

Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez les volets

MOUVEMENT DE TERRAIN

De fortes pluies sur des terrains relativement instables peuvent entraîner le déplacement du sol ou du sous-sol, un phénomène dommageable pour les habitants comme pour leurs biens.

Les risques à Auzat-La Combelle

Principalement, le risque sur le territoire de la commune est dû à une instabilité de terrain de petite ampleur. Il peut survenir lors de fortes pluies, par des infiltrations d'eau dans les terrains.

Un mouvement de terrain, c'est...

Un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. L'ampleur du phénomène dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mesures prises par la commune

Interdiction de construction sur ce type de zone.

Information de la population.

Collaboration avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) : dans le cadre de sa mission de service public, le BRGM a été chargé par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) de réaliser des inventaires départementaux des mouvements de terrain et des cavités souterraines hors mines. Les données issues de ces inventaires peuvent être consultées sur internet : www.bdmvt.net ; www.bdcavit.net. Celles relatives au département du Puy-de-Dôme seront toutes intégrées d'ici juillet 2007.

Informations préventives

Avant

S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde.

Pendant

Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches.

Ne pas revenir sur ses pas.

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après

Évaluer les dégâts et les dangers.
Informer les autorités.

Les gestes qui sauvent

Fuir latéralement.

Gagner les hauteurs.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES EXPLOSION

Plusieurs voies routières et ferroviaires traversent la commune d'Auzat-La Combelle. Des matières dangereuses y sont transportées. Diverses catastrophes peuvent survenir de manière accidentelle : explosion, incendie, dispersion dans l'air de produits toxiques. Par ailleurs, il existe deux établissements industriels concernés par le risque majeur d'explosion. En cas d'accident, retenez bien la conduite à adopter.

Les risques à Auzat-La Combelle

Matières dangereuses

La Commune est traversée par :

Des départementales .

L'axe ferroviaire SNCF.

Les habitants résidant à moins de 200 m de l'un de ces axes de transport sont les plus exposés.

Les matières dangereuses, ce sont ...

Des produits inflammables, toxiques, corrosifs ou radioactifs. Si un accident survient au cours du transport, les risques sont :

- l'explosion : risques de traumatismes directs ou indirects causés par l'onde de choc.
- l'incendie : risques de brûlures et d'asphyxie.
- la dispersion dans l'air , dans l'eau et le sol : risques d'intoxication.

Les mesures prises par la commune :

Information de la population.

Informations préventives

Avant

Connaître le signal d'alerte.

Connaître les consignes de confinement.

Pendant

Si on est témoin de l'accident :

- donner l'alerte au 18 ou 112.
- ne pas déplacer les victimes sauf s'il y a un danger imminent d'incendie.
- fuir les nuages toxiques.

Si on entend la sirène :

- se confiner : obstruer toutes les entrées d'air, arrêter les ventilations, s'éloigner des portes et fenêtres.
- ne pas téléphoner.
- ne pas fumer.
- ne sortir qu'en cas d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- ne pas aller chercher les enfants à l'école :
- les enseignants s'occupent d'eux. - écouter la radio (*France Inter et France Bleu Pays d'Auvergne*).

Après

Aérer le local.

Se tenir informé des conséquences.

Les gestes qui sauvent

Confinez-vous !

Evitez de vous déplacer , n'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité.

NI flamme, ni cigarettes.

Enfermez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et calfeutrez portes, volets, fenêtres et ventilations.